



Rôle d'un avocat-conseil gratuit de permanence en mairie

Par **labolle**, le **05/05/2008 à 20:53**

Bonsoir, rnrnLes mairies donnent la possibilité à leurs administrés de bénéficier de conseils gratuits en mettant à leur disposition la permanence d'un avocat-conseil. rnrnJe désirerais savoir si un avocat-conseil, dans le cadre de cette mission, peut proposer à un consultant de défendre son affaire (en ville et en payant, bien sûr ?)rnrnAvec mes remerciementsrnrnLysiane Labolle

Par **sosso**, le **05/05/2008 à 21:39**

Bonsoir labolle,rnrnJe vous confirme que cela est tout à fait faisable, si votre affaire intéresse l'avocat conseil, il peut vous représenter lors de votre affaire au tribunal par le biais de son cabinet (payant ou aide juridictionnelle)rnrnEtant passé moi même au tribunal, j'ai trouvé mon avocat de cette façon (on s'est trouvé mutuellement)rnrnBonne soirée.

Par **Jola31**, le **05/03/2012 à 11:40**

Bonjour, j ai acheter un terrain qui n a pas de droit ni de servitude de passage, un chemin d' exploitation passe a cote il y a d' ailleurs un passage pour accéder a mon terrain, le propriétaire ne veut pas me faire de servitude de passage alors que le chemin dessert d' autres logement qui ont eux ce droit de passage. Je voudrais savoir svp si j ai le droit de l emprunter et passer mes réseaux, car d' apreS le code rural et de pêche,il est bien dit que le

propriétaire ne pourra pas m'enpecher de l'emprunter? Est ce que je me trompe ? Un autre chemin longe mon terrain mais celui ci est prive et le proprio veut que je déboursée 12000€ rien que pour passser sur le chemin!! Merci de votre aide

Par **Marion2**, le **05/03/2012** à **11:57**

Il est inutile de ressortir des messages qui datent de quatre ans pour poser votre question !!!